

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 21 février 2025

Les chenilles processionnaires sont déjà de retour en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Dû aux températures clémentes en ce début d'année, la <u>Société Centrale Canine</u> alerte sur le retour précoce de la chenille processionnaire, qui sévit habituellement à partir du printemps, dans certains départements comme le Var.

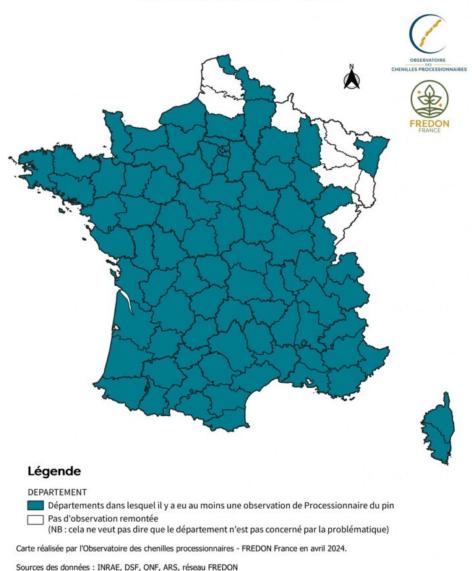
Classées comme « nuisibles à la santé humaine » depuis 2022 en France, les chenilles processionnaires commencent déjà à faire leur apparition en PACA. Si leurs poils urticants peuvent provoquer des troubles de la santé tels que démangeaisons, conjonctivite, maux de gorge, elles sont aussi dangereuses pour nos animaux. On les reconnait par leur couleur rousse pour les chenilles processionnaires du pin, ou leur couleur grise/argentée pour les chenilles processionnaires du chêne. Elles se déplacent généralement en groupe, en file indienne.



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 21 février 2025

La Société Centrale Canine appelle tous les propriétaires de chiens à redoubler de vigilance dès à présent car nos compagnons à quatre pattes sont particulièrement exposés aux dangers de ce nuisible. Les poils urticants des chenilles processionnaires libèrent une protéine toxique qui peut se déposer sur le museau des chiens et leur langue lorsqu'ils reniflent ou prennent un bout de bois dans leur gueule. Ce contact peut entraîner une irritation des yeux et du museau, une forte salivation, une langue enflée, des difficultés à respirer, une perte d'appétit et des vomissements.

Départements ayant fait l'objet d'au moins une observation de Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa* D. & S.) en France, entre 2007 et 2023





Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 21 février 2025

© Observatoire des chenilles processionnaires

Les bons gestes à adopter

<u>Alexandre Balzer</u>, vétérinaire et président de la Centrale Canine, recommande de se renseigner auprès de son vétérinaire sur le risque de présence des chenilles processionnaires dans sa région, d'éviter de promener son chien dans les parcs ou forêts fortement infestés, notamment lorsque les chenilles sont visibles au sol, et de retirer avec un sécateur ou un échenilloir les nids présents dans les jardins en hiver avant que les chenilles ne redescendent, puis brûler les nids en prenant les mesures de sécurité nécessaires.

En cas de contact avec les nuisibles, il faut empêcher son chien de se gratter pour ne pas augmenter le risque d'envenimation, rincer abondamment sa gueule et ses babines, l'empêcher de boire ou manger, l'mmener en urgence chez le vétérinaire si des symptômes se développent ou persistent, et ne surtout pas le toucher à main nu.